

# Résultats et références technico-économiques

## SYSTÈME POULES PONDEUSES AU SOL

### GUADELOUPE et GUYANE

#### Conjoncture 2020

### LA FILIERE ŒUF

En Guadeloupe, trois types de productions se côtoient, allant de l'élevage de type industriel en cages avec une capacité de ponte de l'ordre de 75 000 places (IGUAVIE), à la production familiale de type poule au sol avec quelques milliers de pondeuses, en passant par une petite production biologique en phase de développement.

Tous les modes de production d'œufs de consommation (poules pondeuses en cages, code 3, au sol, code 2, en plein air, code 1 et bio, code 0) sont donc présents. La production la plus représentée est toutefois l'élevage au sol.



Bien qu'il n'existe pas d'organisation de producteurs, le nombre de producteurs possédant plus de 250 poules pondeuses peut être estimé à une vingtaine (Chambre d'agriculture, 2020). Ces éleveurs indépendants assurent directement la commercialisation de leurs produits : vente sur l'exploitation ou sur les marchés ; vente à des magasins sous réserve de posséder un numéro d'agrément. Ils ont recours à la Chambre d'agriculture pour le conseil et le suivi technique.

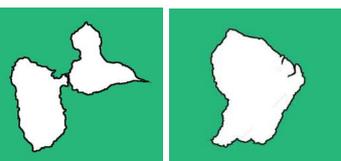
N'étant pas membres d'une organisation de producteurs, ils ne peuvent bénéficier des aides POSEI de soutien à la production, hormis celles à l'importation d'animaux vivants (IAV) pour les poussins d'un jour.

En Guyane, seuls les modes de production d'œufs de consommation au sol (code 2), en plein air (code 1) et biologique (code 0) sont présents.

La production la plus représentée est l'élevage au sol. 163 élevages sont immatriculés auprès de la Chambre d'Agriculture (Source INTERVIG), dont 44 ayant recours à un centre de conditionnement (source EDE).

L'intégralité des œufs coquille consommés en Guyane sont issus de la production locale, assurée par

- des producteurs en filière organisée, regroupés dans la coopérative CACG qui compte 32 adhérents dont 19 actifs apporteurs d'œufs et 21 bénéficiaires du POSEI (Source CACG). La CACG dispose du seul centre de conditionnement collectif sur le territoire.
- Par des producteurs indépendants disposant de leur propre centre de conditionnement (et qui réalisent également de la prestation de services) : commerces de proximité et GMS.
- Par des petits ateliers détenant un cheptel inférieur ou égal à 249 de poules, ne nécessitant pas de centre de conditionnement : marchés et vente directe à la ferme



Guadeloupe  
Guyane



## I. Le cheptel en 2020

Le cheptel de poules pondeuses chez les producteurs professionnels peut être estimé à environ 193 000 têtes en Guadeloupe et à 110 000 têtes pour la Guyane, dont environ 85 % en production (sources INTERVIG). En Guadeloupe, la production dite « informelle » de type basse-cour familiale est importante et représenterait environ 128 000 têtes supplémentaires, soit 40 % du cheptel total existant.

### Estimation du cheptel de poules pondeuses

Année 2020	Guadeloupe		Guyane
	Producteurs locaux	Particuliers Circuit informel	Producteurs locaux y compris production informelle
<b>Cheptel de poules pondeuses</b>	193 000	128 000	110 000
<b>Poules pondeuses en production</b>	164 000	108 000	85 000

*Estimation sur base données IGUAVIE et Réseau de Références en Elevage – ITAVI INTERVIG*

## II. Le marché

**En Guadeloupe,** Au cours des années 2000, la filière a connu des années difficiles sur fond de crise sanitaire, avec la cessation d'activité d'ateliers de taille importante laissant ainsi la porte ouverte à des importations massives d'œufs réfrigérés venant de l'hexagone.

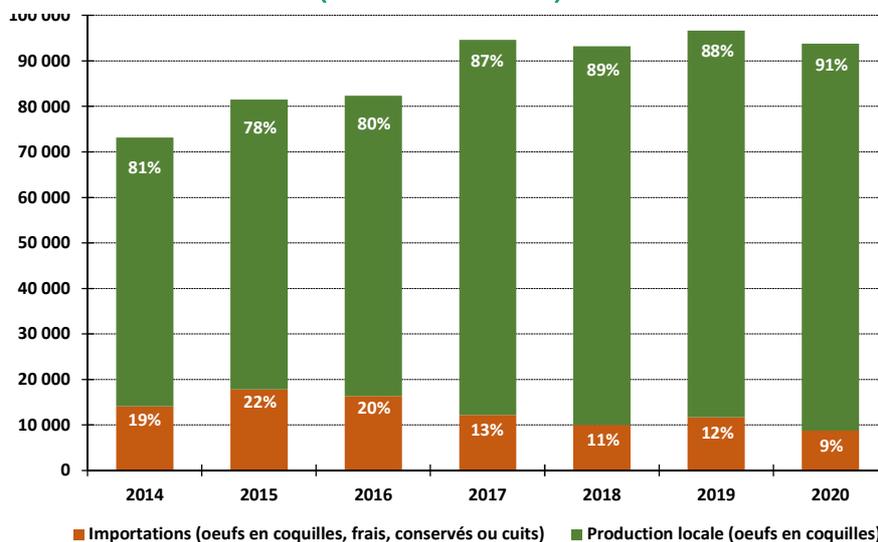
Le marché de l'œuf local est depuis lors fortement perturbé à chaque vague d'importation, alors que la production pourrait sans doute être comme en Guyane en capacité de couvrir totalement la demande locale. Lorsque le contexte de commercialisation est défavorable du fait de la concurrence d'œufs importés, les éleveurs guadeloupéens ont tendance à diminuer leur production et à repousser la mise en place d'une nouvelle bande de pondeuses. La production peut ainsi subir d'importantes variations d'une année à l'autre.



Depuis 2017, la situation s'est sensiblement améliorée pour les producteurs. La filière œuf locale bénéficie d'une modification de la réglementation, réduisant la durée de la DLC et contraignant les importateurs à limiter leurs approvisionnements extérieurs et à recourir de manière plus importante à la production locale.

La production est estimée en 2020 à environ 85 millions d'œufs, volume relativement constant sur les 4 dernières années. Les importations ont plutôt tendance à diminuer pour s'établir autour de 10 millions d'unités (11 en 2019 et 9 en 2020), moitié moins qu'en 2015. Depuis 2018, la production locale a ainsi couvert 85% de la consommation.

### Production et importations d'œufs coquille de 2014 à 2020 en Guadeloupe (en milliers d'œufs) \*



*\* Les éventuelles importations d'ovo-produits ne sont pas prises en compte car elles ne rentrent pas en concurrence frontale avec les œufs produits localement.*



Les œufs importés sont vendus en moyenne 5 € le plateau de 30 soit 2 € la douzaine. Les œufs locaux sont vendus 5.50 € le plateau de 24 en GMS et, entre 6 et 8 € suivant le calibre de œufs pour le plateau de 30 en vente directe. Par 6 ils se vendent 2.15 à 2.30 € en GMS, entre 1.80 € à 2.50 € en vente directe (suivant la taille) et 3 € à 3.50 € la douzaine (*Données éleveurs Réseau de Références Élevage et relevés de prix en GMS*)



La filière œuf rencontre toujours des difficultés à se structurer du fait de la nature même de cette production, pour laquelle le passage par une structure centrale de collecte/conditionnement n'est pas impératif même s'il est un facteur favorable au bon fonctionnement de la filière et à la régulation de la commercialisation.

Malgré plusieurs tentatives, dont la dernière (SICAPOG) au début des années 2010, la filière œuf n'est pas organisée autour d'un groupement de producteur.

Des difficultés communes à la plupart des producteurs persistent mais aucune solution collective n'a encore pu être trouvée : gestion de l'approvisionnement en poulettes prêtes à pondre, des poules de réforme, des œufs déclassés ou encore élimination/valorisation des fientes.

Depuis le début de la pandémie du COVID en mars 2020, il a été parfois difficile de se procurer des œufs frais dans les magasins d'alimentation. La demande a explosé, confinement oblige, et les producteurs locaux, quasiment seuls sur le marché, ont peiné à y répondre.

**En Guyane**, au début des années 2000, la population consommait essentiellement des œufs importés réfrigérés malgré l'organisation de plusieurs éleveurs en coopérative depuis 1980. Suite au durcissement en 2005 de la réglementation concernant la date limite de consommation (DLC) des œufs réfrigérés importés, l'intégralité des œufs consommés en Guyane sont depuis lors issus de la production locale (ponte conventionnelle au sol, production biologique depuis peu).

Cette production a atteint 20 millions d'œufs en 2020, dont 14.5 millions par les adhérents à l'interprofession INTERVIG, soit 72.5% (source INTERVIG). La CACG représente plus de 13 millions d'œufs commercialisés.

En 2020, la consommation a connu une forte croissance, eu égard à l'effet confinement sur les habitudes alimentaires (pâtisseries faites maison). Le territoire ne disposant pas d'un couvoir, la filière a d'ailleurs connu des retards d'approvisionnement en poussins en début du confinement, seul le transport de matériel médical étant alors possible.

Pour répondre à cette demande, de nouveaux ateliers ont été créés et d'autres préexistants ont été développés sans concertations intra-filière. Avec le retour à la « normale » du niveau de consommation en 2021, la surproduction guette. Afin de permettre la valorisation des œufs déclassés et de pouvoir absorber une éventuelle surproduction, la CACG s'est dotée d'une casserie d'œufs qui devrait être fonctionnelle fin 2021.



## LE RESEAU DE REFERENCES PONDEUSES – GUADELOUPE ET GUYANE

Les instituts techniques nationaux IDELE, IFIP et ITAVI coordonnent un programme d'élaboration de références technico-économiques basées sur le suivi d'exploitations des différentes filières animales dans les départements d'Outre-mer.

Ce programme, financé par le POSEI France, vise à caractériser les principaux systèmes d'élevage existants et à produire des références technico-économiques les concernant. Plus de 160 exploitations sont suivies dans les 5 départements d'outre-mer.

Les Réseaux de Références Guadeloupe et Guyane pour la production poules pondeuses sont constitués d'une dizaine d'ateliers, dont le suivi technico-économique est assuré par un technicien de Chambre d'agriculture.

### I Résultats technico-économiques avec 2 niveaux de fonctionnement

Malgré le profil relativement hétérogène des élevages en suivi, les Réseaux de Références Guadeloupe et Guyane Poules Pondeuses se donnent l'objectif de décrire et de simuler deux niveaux de fonctionnement et de résultats technico-économiques d'exploitation en rythme de croisière :

- **L'exploitation Standard** dont les résultats sont illustratifs de ceux communément observés dans les ateliers en suivi ;
- **Le Cas-Type Objectif** avec un meilleur niveau de fonctionnement et d'efficacité, tel que peut déjà exister sur le terrain. Il formalise des références d'objectifs accessibles dans le contexte local.



L'Exploitation Standard et le Cas Type Objectif décrivent le fonctionnement de deux ateliers identiques en termes structurels. Les différences de résultats entre ces deux modèles portent sur le niveau de performances techniques et représentent autant de marges de progrès accessibles.

	GUADELOUPE	GUYANE
Cadre de filière	N'appartient pas à une filière organisée. L'éleveur assure lui-même son approvisionnement en intrants et la commercialisation de ses produits.	Appartient à une filière organisée. L'approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits sont assurés par une coopérative
Main d'œuvre familiale	1 UMO	
Main d'œuvre salariée	0	
Statut juridique	Le plus souvent exploitation individuelle	
Nombre d'animaux au transfert	2 500 à 3 000	
Souche	Isa Brown	Isa Brown (et secondairement lohmann)
Source de l'aliment	Achat à 100 %	
Type d'aliment	Aliment complet	
Fournisseurs	GMA	IMCO / TERRENA SUD OUEST ALIMENT
Surface du bâtiment (m <sup>2</sup> )	300 m <sup>2</sup>	
Caractéristiques du bâtiment	Sol bétonné. Ventilation statique Production poulettes-pondeuses dans le même bâtiment	
Nbre de bâtiments	1 à 3	1 à 4
Cout estimé (bâtiment de 300 m <sup>2</sup> )	De 95 à 110 000 €	85 000 €
Atelier en rythme de croisière	Bâtiments en cours d'amortissement afin de rendre compte du nécessaire renouvellement de l'outil de production	



## PERFORMANCES TECHNIQUES

		GUADELOUPE		GUYANE	
Performances techniques		Cas-Type Objectif	Exploitation standard	Cas-Type Objectif	Exploitation standard
Poulettes	Nombre total de poulettes mises en place (3 000 + 4 % gratuits)	3 120	3 120	3 120	3 120
	Densité (têtes/m <sup>2</sup> )	10,4	10,4	10,4	10,4
	Durée d'élevage (jours)	126	126	126	126
	Aliment consommé (kg/poulette entrée)	6,2	6,5	6,2	6,5
	Eau abreuvement (L/poulette entrée)	24,8	26,0	24,8	26,0
	Mortalité	5%	7%	5%	10%
	Nombre d'animaux au transfert	2 958	2 896	2 958	2 803
	Durée de ponte (jours)	52	52	52	52
	Pondeuses	Mortalité en production sur un an (%)	12%	18%	12%
Aliment consommé (g/jour/poule départ)		112	115	112	105
Œufs pondus (nombre/poule/an)		290	265	290	260
Taux de ponte		80%	73%	80%	71%
Part des œufs commercialisables		93%	90%	93%	90%
Œufs commercialisables		526 612	455 887	526 612	432 658
Durée lot poulettes + pondeuses (jours)		553	553	511	525
Durée de la réforme (semaine)		4	4	2	4
Durée de vide sanitaire (jours)		21	21	21	21

Source : Réseau de Références en Elevage – ITAVI

Les principales marges de progrès technique entre Exploitation Standard et Cas-Type Objectif concernent :

- l'optimisation de l'aliment (rationnement adaptée au besoin physiologique et aux périodes d'élevage) ;
- la réduction de la mortalité (préparation des poulettes, qualité de l'eau, conditions d'ambiance avec un chargement au m<sup>2</sup> adapté) ;
- le nombre d'œufs pondus et le taux commercialisable (automatisation et régularité du ramassage pour limiter les œufs sales, fêlés ou cassés, préparation alimentaire des poulettes pour un bon démarrage et le maintien de la courbe de ponte) ;
- le cycle de rotation (éviter les bandes trop longues au-delà de 14 mois).

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Atelier potentiellement complémentaire à d'autres activités agricoles ou professionnelles et peu consommateur de foncier</li> <li>✓ Relativement peu gourmand en main d'œuvre (hors commercialisation des œufs)</li> <li>✓ Revenus complémentaires très satisfaisants si atelier bien géré</li> <li>✓ Charge de travail limitée si l'atelier est mécanisé (ramassage des œufs et alimentation) et adhérent à une OP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Atelier sensible aux variations de coût des intrants et à la concurrence des œufs importés</li> <li>✓ Atelier technique notamment pour la partie «poulette»</li> <li>✓ Investissements freinés en raison des délais et de la complexité des dossiers de subvention.</li> <li>✓ Problème de l'avance de subvention bâtiment rarement financé par le réseau bancaire</li> <li>✓ Gourmand en main d'œuvre si atelier non mécanisé et si vente directe sur les marchés</li> </ul>

## LES RESULTATS TECHNIQUES

### GUADELOUPE

L'élevage des poules pondeuses des ateliers suivis est réalisé au sol, dans des bâtiments ouverts avec ventilation naturelle (statique), équipés de nids collectifs souvent de fabrication artisanale, d'abreuvoirs et de mangeoires avec distribution souvent manuelle. L'élevage des poulettes et des poules pondeuses a généralement lieu dans le même bâtiment.

**La mortalité au stade poulettes est globalement élevée**, souvent supérieur au 7% retenu pour l'Exploitation Standard, avec une variabilité pouvant être importante d'une bande à l'autre pour des causes diverses.

Si la quantité d'aliment distribuée par poulette est le plus souvent proche de la quantité préconisée pour la souche élevée, des lots ont cependant un **poids moyen inférieur aux objectifs à âge fixe**.

Par ailleurs, il n'y a pas de contrôle de croissance des poulettes dans les élevages. Des poulettes trop légères en début de ponte pénalisent le démarrage et le maintien de la courbe de ponte, avec un impact négatif sur le nombre d'œufs pondus, augmentant ainsi le cout alimentaire/œuf et diminuant donc le revenu.



**Des durées de ponte trop longues** (au-delà de 370 jours et pouvant aller jusqu'à 500 jours) par rapport à la durée préconisée de 365 jours sont toujours constatées. Cette situation est liée à plusieurs facteurs :

- au prix et à la difficulté d'importer des poulettes (un seul importateur), situation accentuée en 2020 par la crise sanitaire, mais aussi au manque d'anticipation dans la commande de poulettes entre deux bandes et/ou au manque de trésorerie pour l'effectuer.
- à la méconnaissance des couts de production et notamment de la marge sur cout alimentaire. Au-delà d'un an de production d'une pondeuse, le taux de ponte se dégrade nettement et la marge sur cout alimentaire diminue en conséquence. Mais, le plus généralement en élevage, les pondeuses ne sont pas réformées tant que la vente des œufs couvre le coût d'achat d'aliment.
- aux conditions de marché et d'écoulement des œufs.

**La mortalité des poules pondeuses reste élevée** notamment lorsque des durées de ponte sont trop longues ou lorsque l'élevage des poulettes et des poules pondeuses est réalisé dans le même bâtiment. Cette mortalité est toutefois contrastée d'un éleveur à l'autre et d'une bande à l'autre.

Finalement, **la productivité est modeste avec 220 à 260 œufs pondus par poule**, selon les éleveurs et pour un même éleveur selon les bandes, en dessous de l'objectif de 290 œufs atteignables dans les conditions de production du territoire.

### GUYANE

L'élevage des poules pondeuses des ateliers suivis est réalisé au sol, dans des bâtiments ouverts avec ventilation naturelle (statique) équipé de nids collectifs avec ramassage automatisé, d'abreuvoirs et de mangeoires avec distribution automatisé.

L'élevage des poulettes et poules pondeuses a généralement lieu dans le même bâtiment. L'existence d'un bâtiment spécifique à chaque phase peut permettre d'accélérer le cycle de production mais, outre l'investissement qu'elle représente, cette conduite requiert une organisation et une programmation rigoureuse



La mortalité au stade poulettes est comprise entre 5% et 10% avec des variabilités d'une bande à l'autre (étouffements, prédateurs extérieurs,...). La durée moyenne de ponte est de 365 jours, les éleveurs pouvant être amené à allonger cette durée de ponte pour des facteurs extérieurs : conditions de marché et d'écoulement des œufs, besoin de trésorerie. Mais comme en Guadeloupe, la marge sur cout alimentaire diminue en conséquence, avec une baisse pouvant rapidement devenir importante.

## LES INDICATEURS ECONOMIQUES

Conjoncture 2020	GADELOUPE	GUYANE
Prix du poussin d'un jour/tête	1,65 €	2,30 €
Montant IAV/poussin	0,48 €	Déjà déduit du prix du poussin
Prix de vente moyen de l'œuf	0,20 €/0,185€	0,17€
Prix de vente poule de réforme	1,5 €/poule	2€/poule

Source : Réseau de Références en Elevage – ITAVI

Les poussins d'un jour sont vaccinés contre les principales maladies aviaires telles que Newcastle, Marek et Marek souche Rispens, Variole, Gumboro, bronchite infectieuse aviaire, type Massachusetts et bronchite infectieuse (BI) variante 4-91.

En Guadeloupe, le prix du poussin d'un jour a augmenté de 18 % à 1,65 € en 2020, en raison de la crise sanitaire impliquant une augmentation des frais de transport. En 2021, ce prix devrait subir une nouvelle augmentation de 3 % pour atteindre 1,70 €/poussin. En l'espace de 2 ans, le prix du poussin aura progressé de plus de 20 %, soit une hausse d'environ 2% des charges opérationnelles annuelles depuis 2019.



Prix des aliments consommés (€/T)	GADELOUPE		GUYANE	
Conjoncture 2020	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
Prix moyen tous aliments consommés (/T)	505 €	505 €	500 €	500 €
Prix aliment poulettes (/T)	471 €	471 €	471 €	471 €
Prix aliment pondeuses (/T)	509 €	509 €	562 €	562 €

Source : Réseau de Références Elevage – ITAVI

Les prix d'aliment correspondent aux factures fournies par les éleveurs, les groupements ou par les fabricants d'aliments du bétail. Les frais de transport jusqu'à l'élevage (évalués en moyenne à 20€/tonne) ne sont pas inclus.



En Guadeloupe et en Guyane, le prix moyen tous aliments consommés a connu une augmentation de l'ordre de 4,8% en 2020 (+4,6% pour l'aliment poulette et + 5% pour l'aliment pondeuse). Depuis 2018, cette augmentation a été de 7,5 %.

En 2021, une augmentation moyenne des aliments de 12 à 15 % est attendue, en raison de l'augmentation du prix des matières premières observée sur les marchés internationaux. Ce qui représenterait une hausse de 11 à 14 % des charges opérationnelles annuelles depuis 2019.

Charges opérationnelles/an	GADELOUPE		GUYANE	
Conjoncture 2020	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
<b>TOTAL</b>	<b>53 859 €</b>	<b>52 816 €</b>	<b>63 198 €</b>	<b>58 151 €</b>
dont alimentation	46 347 €	45 358 €	53 363 €	48 656 €
dont poussins	3 267 €	3 267 €	4 928 €	4 928 €
dont produits vétérinaires	561 €	561 €	607 €	607 €

Source : Réseau de Références en Elevage - ITAVI

Charges de structure diverses/an	GUADELOUPE		GUYANE	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
<b>Conjoncture 2020</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>5 212 €</b>	<b>4 882 €</b>	<b>3 705 €</b>	<b>3 491 €</b>
dont entretien & réparations	990 €	660 €	714 €	571 €
dont carburant-lubrifiant	792 €	792 €	571 €	500 €
dont frais de gestion	660 €	660 €	714 €	714 €
dont charges sociales	530 €	530 €	500 €	500 €
dont assurances	1 500 €	1 500 €	678 €	678 €
dont impôts et taxes	740 €	740 €	528 €	528 €

Source : Réseau de Références en Elevage – ITAVI

Les charges de structure diverses restent les plus difficiles à estimer car leur niveau est très variable entre exploitations. Elles dépendent aussi de la clé de répartition adoptée lorsqu'il y a plusieurs ateliers de production. La légère différence entre CTO et ES réside dans le poste entretien & réparations : l'entretien des bâtiments et des installations est moindre dans l'Exploitation Standard. Toutefois ce poste est probablement sous-évalué avec le vieillissement des bâtiments et installations, peu renouvelés depuis quelques années.

**En Guadeloupe**, les charges de structure sont sous estimées, car elles n'incluent pas les coûts de conditionnement (main d'œuvre pour le marquage des œufs souvent manuel), ni les coûts de commercialisation avec des frais de carburant probablement plus important. Les amortissements le sont également car ils n'intègrent pas les investissements liés à la commercialisation (véhicule, et calibreuse mireuse pour certains).

Bâtiments et amortissements	GUADELOUPE	GUYANE
	Cas-Type Objectif & Exploitation Standard	Cas-Type Objectif & Exploitation Standard
Coût total (bâtiment + équipements + annexes)	108 700 €	85 000 €
Subventions	65 220 €	63 750 €
Taux de subvention	60 %	75 %
Amortissements comptables après subventions	4 802 €	3 036 €
Frais financiers après subventions (LMT)	786 €	440 €
Annuités après subventions	5 589 €	3 475 €
Taux et durée de l'emprunt bâtiments, matériel et équipements	Gros œuvre 3 % sur 10 ans Matériel et équipements 3.5% sur 7 ans	

Source : Réseau de Références en Elevage – ITAVI



L'investissement à neuf bénéficie d'une subvention de 60 ou 75% suivant les territoires. Pour l'ES comme pour le CTO, la totalité des investissements est financée par l'emprunt et les subventions sur la même durée, sans apport personnel. Les annuités sont donc égales à la somme des amortissements et frais financiers.

En Guadeloupe, les projets de nouveaux poulaillers (250 m<sup>2</sup>, 200 m<sup>2</sup> et 400 m<sup>2</sup>) pour 2020/2022 chez certains éleveurs réseau permettent d'avoir une idée assez précise du coût d'une unité neuve, en sachant que les subventions ne sont pas toujours demandées au profit de la défiscalisation plus facile et plus rapide à obtenir.

## LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le principal produit est la vente des œufs : les subventions (IAV aide à l'importation de poussins ou aide à l'organisation de la filière) et la vente des poules de réforme ne sont que des sources négligeables de produits (3% du total).

Le Cas Type Objectif améliore ses produits grâce à une bonne gestion technique assurant une bonne productivité des poules. Entre CTO et ES, les niveaux de charges de structures sont proches mais probablement sous estimées

Conjoncture 2020 - €/an	GUADELOUPE		GUYANE	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
<b>Produits</b>	<b>108 799 €</b>	<b>94 432 €</b>	<b>112 836 €</b>	<b>93 257 €</b>
Dont ventes d'œufs	105 322 €	91 177 €	96 882 €	79 634 €
Dont réformes	2526 €	2304 €	4 556 €	4 254 €
Dont IAV	950 €	950 €		
Dont aide à l'organisation de la filière	-	-	11 398 €	9 369 €
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>53 859 €</b>	<b>52 816 €</b>	<b>63 198 €</b>	<b>57 022 €</b>
Marge Brute	54 940 €	41 616 €	49 638 €	36 234 €
<b>Charges de structure</b>	<b>5 212 €</b>	<b>4 882 €</b>	<b>3 690 €</b>	<b>4 729 €</b>
<b>EBE</b>	<b>49 728 €</b>	<b>36 734 €</b>	<b>45 948 €</b>	<b>31 505 €</b>
<i>EBE / PB (%)</i>	<i>46%</i>	<i>39 %</i>	<i>41%</i>	<i>34%</i>
Annuités + frais financiers CT	5 588 €	5 588 €	3 036 €	28 469 €
<b>Revenu disponible</b>	<b>44 140 €</b>	<b>31 146 €</b>	<b>42 912 €</b>	<b>19 293 €</b>

Source : Réseau de Références en Elevage - ITAVI

**En Guyane**, les producteurs organisés en coopérative sont éligibles à l'aide POSEI à l'organisation d'un montant de 0,01€/œuf en cas d'apport compris entre 75% et 90% et 0,02 €/œuf si l'apport est supérieur à 90%. Cette aide représente 9 369 € dans le cas de l'Exploitation Standard.



**En Guadeloupe**, l'Exploitation Standard permet de dégager un bon revenu disponible. Mais des charges liées à la mise en marché des œufs par les éleveurs eux-mêmes ne sont pas intégrées dans ces résultats :

- les coûts de conditionnement (main d'œuvre, emballages, investissement dans une calibreuse mireuse) ;
- les couts de commercialisation (temps, carburant, investissement en véhicule et petit matériel) si vente sur les marchés ou en magasins.

Ces couts ont été estimés sur la base de visites de terrain, de devis et d'étude des comptabilités.

Charges de conditionnement Guadeloupe Conjoncture 2020 - €/an	Cas ① Conditionnement et marquage manuels des œufs	Cas ② Conditionnement et marquage automatisés des œufs (calibreuse)
Main d'œuvre supplémentaire	7 737 € (2,5 heures/jour à 8,04 €/heure)	2 935 € (1 heure/jour à 8.04 € €/heure)
Annuité calibreuse-mireuse (Financement par emprunt – 5 000 €/7 ans à 3,5%)	-	818 €
Emballages (plateaux de 30 cartons)	3 446 €	3 446 €
<b>Total</b>	<b>10 782 €</b>	<b>7 198 €</b>

Coûts de commercialisation directe - Guadeloupe Conjoncture - €/an	
Annuité véhicule (Investissement financé par emprunt - 7500 €/7 ans à 3.5% - défiscalisation 50%)	1 227 €
Carburant (Gasoil à 1,36 €/l.)	396 €
Divers matériel (3 000€ amortis sur 5 ans)	400 €
<b>Total</b>	<b>2 022 €</b>

## REVENU DISPONIBLE APRES INTEGRATION DES COÛTS DE CONDITIONNEMENT ET DE COMMERCIALISATION

Conjoncture 2020 - €/an	GUADELOUPE cas ①		GUADELOUPE cas ②	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
<b>Revenu disponible</b>	<b>44 140 €</b>	<b>31 146 €</b>	<b>44 140 €</b>	<b>31 146 €</b>
Cout de conditionnement	10 782 €	10 782 €	7 198 €	7 198 €
Cout de commercialisation	2 022 €	2 022 €	2 022 €	2 022 €
<b>Revenu disponible avec coûts de conditionnement et commercialisation</b>	<b>31 336 €</b>	<b>18 342 €</b>	<b>34 920 €</b>	<b>21 926 €</b>

Source : Réseau de Références en Elevage - ITAVI

## COUT DE PRODUCTION

L'approche coût de production intègre un niveau de rémunération de la main d'œuvre exploitant à hauteur de 1,5 SMIC par UMO, montant qui est intégré comme une charge.

Coût de production pour 100 œufs commercialisables*	GUADELOUPE		GUYANE	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
<b>Conjoncture 2020</b>				
Charges opérationnelles poulettes	1,87 €	2,20 €	2,15 €	2,56€
Charges opérationnelles pondeuses	8,18 €	9,18€	8,72 €	9,61€
Charges opérationnelles indifférenciées (nettoyage & désinfection, litière,...)	0,18 €	0,20 €	0,22 €	0,24€
Charges fixes affectables (entretien / réparations, frais de gestion...)	0,99 €	1,07 €	0,65 €	1,01€
Amortissements	0,91 €	1,05 €	0,38 €	0,46€
Rémunération M.O. exploitant	4,17 €	4,81 €	3,85 €	4,68€
<b>Total</b>	<b>16,30 €</b>	<b>18,52 €</b>	<b>15,97 €</b>	<b>18,57€</b>

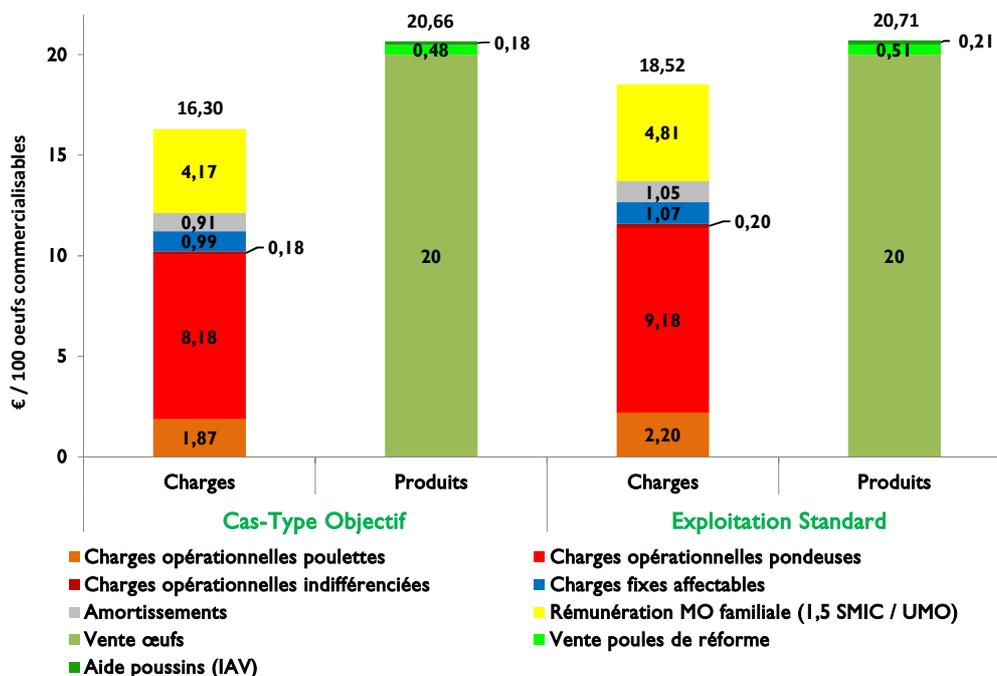
\* Œufs commercialisables : par opposition aux œufs sales, fêlés ou cassés. Les œufs commercialisables représentent 90% des œufs pondus en Exploitation Standard et 93% des œufs pondus en Cas Type Objectif

Produit pour 100 œufs commercialisables*	GUADELOUPE		GUYANE	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
<b>Conjoncture 2020</b>				
Œufs	20,00 €	20,00 €	17,00 €	17,00 €
Poules de réforme	0,48 €	0,51€	0,82 €	0,91 €
Aides (IAV ou aide à l'organisation filière)	0,18 €	0,21€	2,00 €	2,00 €
<b>Total</b>	<b>20,66 €</b>	<b>20,71 €</b>	<b>19,80 €</b>	<b>19,90 €</b>



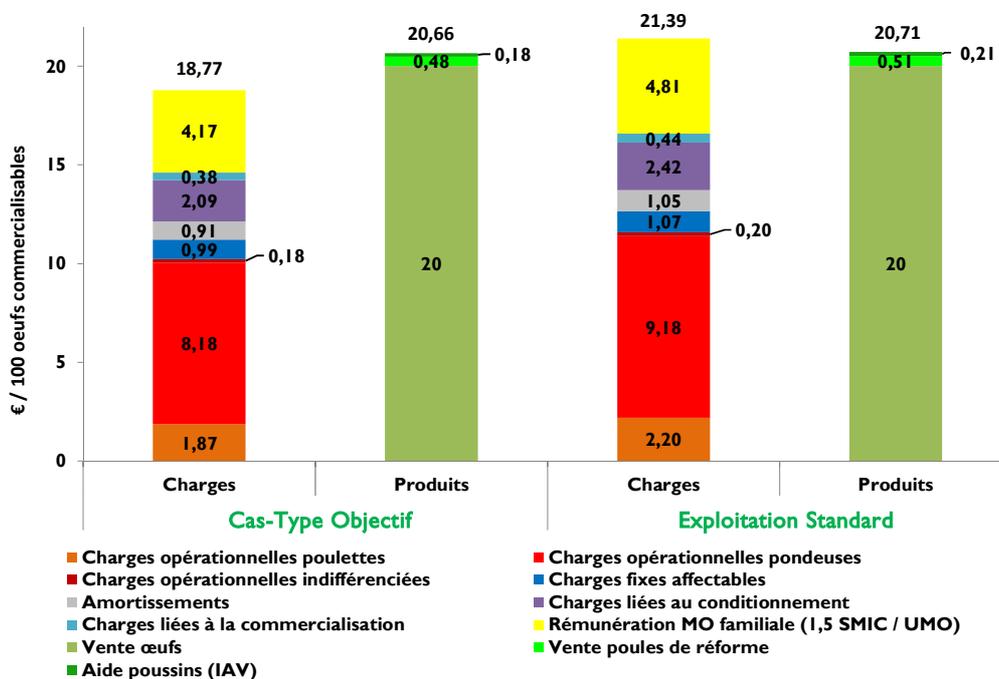
En **Guadeloupe**, dans la situation de l'Exploitation Standard, les produits (20,71 € pour 100 œufs commercialisables) couvrent largement l'ensemble des charges (18,52 € pour 100 œufs) sans prendre en compte les coûts de conditionnement et de commercialisation. Avec un solde de 2,20 € pour 100 œufs commercialisables, le travail de l'exploitant est rémunéré à hauteur de 2,2 SMIC pour 1 UMO.

### Coût de production et produits 2020 de l'Exploitation Standard et du Cas Type Objectif de Guadeloupe sans coûts de conditionnement et de commercialisation



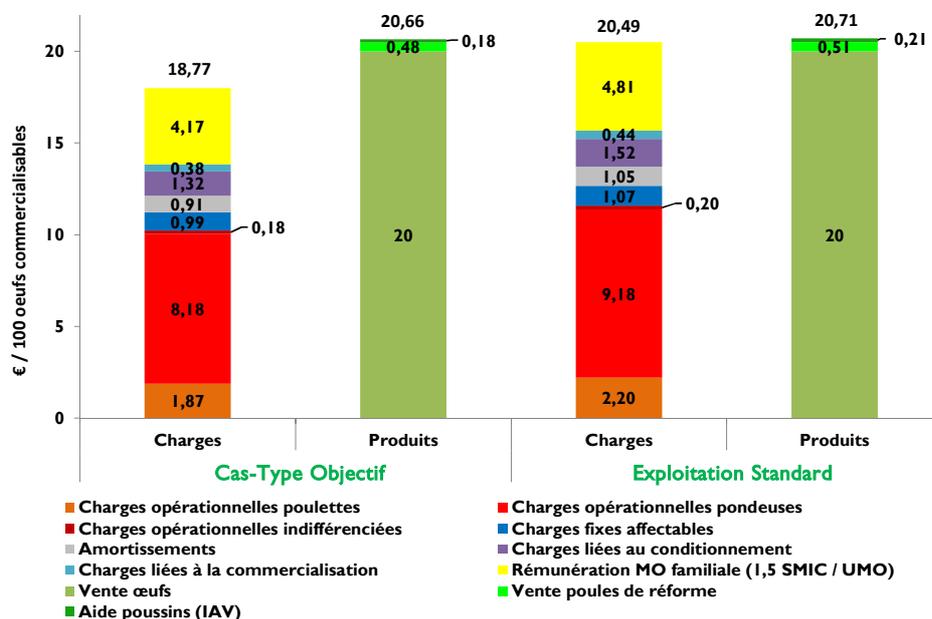
En intégrant les coûts liés au conditionnement et à la commercialisation, le niveau de rémunération de la main d'œuvre du producteur se trouve fortement impactée. Avec un conditionnement manuel, cas le plus fréquent, les produits (20,71 € pour 100 œufs) ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges (21,39 € pour 100 œufs) : le solde négatif traduit une rémunération inférieure à 1,5 SMIC/UMO. Avec la prise en compte des coûts liés à la vente directe, dont le marquage manuel, cette rémunération de l'exploitant tombe à 1,3 SMIC.

### Coût de production et produits 2020 de l'Exploitation Standard et du Cas Type Objectif de Guadeloupe avec coûts de conditionnement (marquage manuel) et de commercialisation



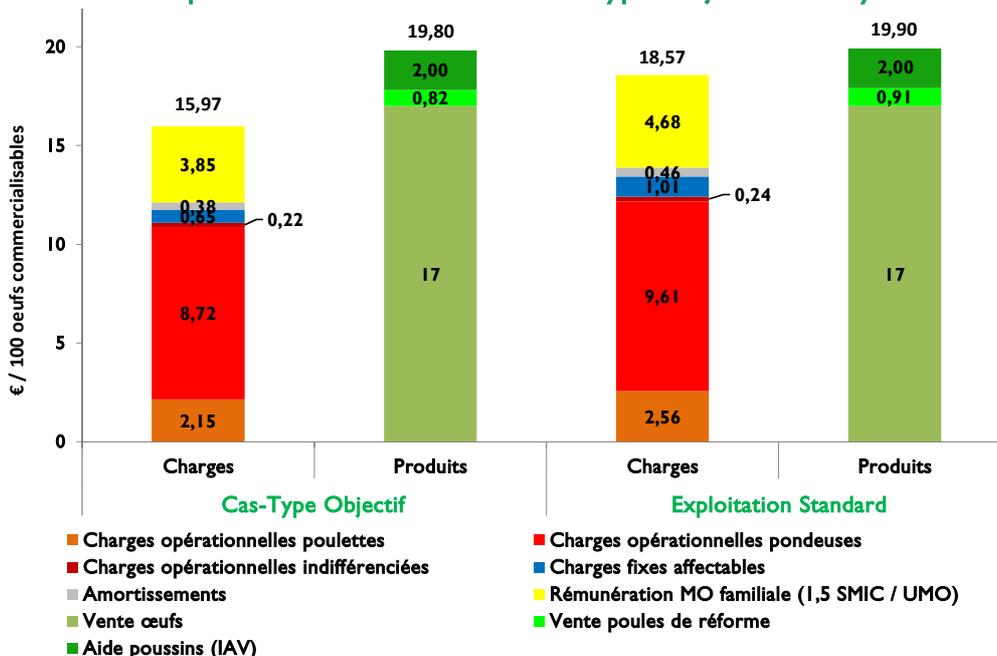
Avec un marquage automatisé (calibreuse) des œufs, les produits (20,71 € pour 100 œufs) couvrent l'ensemble des charges (20,49 € pour 100 œufs) : le solde est de 0,22 € pour 100 œufs commercialisables. La rémunération du travail de l'exploitant est alors de 1,6 SMIC/UMO.

### Coût de production et produits 2020 Exploitation Standard et Cas Type Objectif de Guadeloupe avec coûts de conditionnement (marquage automatisé/calibreuse) et de commercialisation



En Guyane, les producteurs sont organisés en coopérative, sans charges de conditionnement et de commercialisation. Dans la situation de l'Exploitation Standard, les produits (19,90 € pour 100 œufs) permettent de couvrir l'ensemble des charges (18,57 € pour 100 œufs). Avec un solde de 1,34 € pour 100 œufs, le travail de l'exploitant est rémunéré à hauteur de 2,1 SMIC/UMO.

### Coût de production et produits 2020 de l'Exploitation Standard et du Cas Type Objectif de Guyane



## RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ELEVAGE POSEI FRANCE – GUADELOUPE

Ont contribué à cette publication : Hervé LOBET, ITAVI/IFIP Antilles-Guyane, Arnault VILLARET, Idèle Nathalie CONDINA, Chambre d'Agriculture de Guyane et Mireille LAURENT, Chambre d'Agriculture de Guadeloupe

Les Réseaux de Références sont un dispositif partenarial visant à produire des références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des départements d'outre-mer. Ils associent des éleveurs, ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et des groupements de producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'appui et la coordination de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI. Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministère de l'Agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France

Novembre 2021